

# DES DE PSYCHIATRIE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE

## OUVRIRE / RENOUVELER UN SEMINAIRE OPTIONNEL

Mars 2020

### GENERALITES

- Les ouvertures et les renouvellements de Séminaires Optionnels font l'objet d'une évaluation annuelle par la commission de coordination du DES.
- Tout maître de stage et/ou enseignant de la discipline peut proposer l'ouverture d'un séminaire.
- L'appel à projet se déroule selon le calendrier suivant :
  - début du processus (réception des 1<sup>ères</sup> demandes) : fin janvier
  - date limite d'envoi des projets : fin mars
  - examen des projets par la commission de coordination : fin avril-fin mai.
  - retour et échanges avec les porteurs de projets : fin mai-fin août
  - finalisation de la liste des SO par la commission de coordination : début septembre

### CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION POUR LES SO

#### 1) LE RESPONSABLE DE SEMINAIRE

Le responsable de séminaire doit participer à l'enseignement et/ou à la formation des internes du DES de psychiatrie : soit en tant que maître de stage, soit en tant qu'enseignant universitaire.

#### 2) ORGANISATION GENERALE

##### • Spécificité de l'enseignement :

Les SO sont des enseignements spécifiquement construits pour répondre aux besoins de formation des internes. Les enseignements construits pour d'autres objectifs et d'autres publics (DU et DIU, formations aux psychothérapies spécifiques, etc.) n'ont pas vocation à être reconnus comme SO.

##### • Thèmes abordés :

- L'enseignement du séminaire doit permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances que l'on peut juger, soit essentielles, soit importantes, pour l'exercice de la psychiatrie générale.
- Le séminaire doit donc éviter une trop grande sur-spécialisation.

##### • Objectifs :

- Le principal objectif d'un séminaire est de transmettre aux internes l'essentiel des connaissances scientifiques et pratiques acquises sur le sujet traité et faisant l'objet d'un consensus. Les principales sources et références devront être communiquées.
- Cet enseignement est donc distinct des enseignements dispensés dans le cadre des stages, notamment sous la forme de « compagnonage ». Contrairement à ces derniers, il ne peut se fonder de manière exclusive ou préférentielle sur la seule « transmission d'expérience ».

#### 3) CRITERE DE NON REDONDANCE

- Un séminaire ne doit pas recouvrir (thématiquement parlant) l'enseignement d'un autre séminaire.
- Si tel est le cas, les responsables de séminaires doivent se concerter pour fusionner leurs séminaires ou pour les rendre complémentaires (à condition que le thème soit suffisamment large pour être subdivisé).

#### 4) CRITERE DE TRANSVERSALITE

- Les séminaires optionnels, validant pour le DES, doivent être distingués des formations internes aux services (ou aux pôles, voire aux groupes hospitaliers). Il ne s'agit pas de transmettre une expérience particulière à un praticien ou à un service, mais un ensemble de connaissances partagées et reconnues par la communauté médicale et scientifique.
- Les SO doivent donc, sauf exception argumentée, assurer un enseignement transversal et ouvert. Les enseignants doivent majoritairement appartenir à d'autres services (établissements) que celui du responsable du SO, la pluridisciplinarité des enseignants (universitaires et non universitaires, médecins et non médecins, etc.) doit être systématiquement recherchée, et la co-organisation des séminaires par des enseignants appartenant à des établissements différents doit être vivement encouragée.
- Les formations internes aux services, qui sont l'occasion de transmettre l'expérience singulière des praticiens locaux, ne sont donc pas éligibles en tant que telles au statut de SO.

#### 5) NUMERUS CLAUSUS

Le nombre total des SO doit être adapté au nombre d'internes en formation.

## MAQUETTE DE PRESENTATION DES « SEMINAIRES OPTIONNELS »

Toutes les parties de la maquette doivent être complétées.

### TITRE DU SEMINAIRE

.....

### NOM DU OU DES RESPONSABLES

- Responsable(s) principal(aux) [2 au maximum] : .....
- Autres responsables : .....

### THEME ET ARGUMENT

.....

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques :

- Ils seront de préférence formulés sous la forme : « A l'issue de cet enseignement, l'interne sera en mesure de... (liste des objectifs) » ;
- ils seront accompagnés d'une justification de l'intérêt de ces objectifs pour les internes et
- d'une explicitation de la complémentarité du séminaire vis-à-vis des autres séminaires abordant une thématique analogue.

.....

### MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Précisez les méthodes pédagogiques utilisées (type d'enseignement, supports pédagogiques, etc.)

.....

### ORGANISATION

- Volume horaire total de l'enseignement : ..... heures (celui doit être compris entre 20 et 28 heures)
- Jours et horaires des cours (ceux-ci ne peuvent avoir lieu le matin en semaine) : .....  
et nombre total de cours : .....
- Lieu de l'enseignement : .....

### PROGRAMME

Donner la liste des thèmes et le nom des intervenants prévus pour la prochaine année universitaire (ainsi que le rattachement de ces derniers). Pour les demandes de renouvellement, donner le programme de l'année en cours.

.....

### INSCRIPTIONS - INFORMATIONS

Contact :            Nom/Prénom : .....  
   Téléphone : .....            Mail : .....

### MODALITES DE VALIDATION

Par exemple : présence, examen écrit ou oral, mémoire, autre modalité ...

.....

### MODALITES D'EVALUATION

Précisez la *modalité* de l'évaluation et si celle-ci est *anonyme*. Indiquez si celle-ci est effectuée pour *chaque enseignement* (par cours), si elle est *globale* (p.ex. « conseilleriez-vous cet enseignement à d'autres internes (0-10) ») ou les deux ? Indiquez comment ces évaluations sont *prises en compte* par les responsables du séminaire ?

.....

.....

.....

.....